

Démission - besoin du chômage

Par ste0191, le 17/05/2011 à 10:13

Bonjour,

Je souhaiterai quitter mon entreprise "à l'amiable" mais pense que mon directeur ne l'acceptera pas.

Les salaires sont versés aléatoirement (j'attends toujours la fin du mois de mars et le mois d'avril), les notes de frais non payées, etc.

Nous sommes en redressement judiciaire depuis une dizaine de jours (nous allons donc récupérer les salaires non versés à ce jour).

Je ne souhaite pas quitter mon entreprise à cause du redressement mais car mes activités ne me conviennent pas, à cause des salaires non versés puis pour l'ambiance épouvantable. J'ai quelques soucis (dors très mal, malade le matin avant de partir, angoisse au travail, etc.). Le chômage m'est indispensable le temps de retrouver une activité (cadre technique).

Si la situation me pousse à la démission, que dois-je faire pour avoir le droit au chômage? cela est-il possible?

Je vous remercie pour toutes les informations que vous pourrez me donner...

Par conseiller du salarié, le 17/05/2011 à 12:48

Bonjour,

Si vous évoquez les problèmes rencontrés dans votre entreprise dans votre lettre de démission (et je pense notamment aux retards de paiement) votre démission peut être

requalifiée en licenciement sans cause réelle et sérieuse. Cependant il faudra saisir la juridiction prud'homale.

Voyez cette page : http://conseillerdusalarie.free.fr/Lic_Demission.php